



2010-2014 /

Aménagement de l'espace public

Quartier du Rôtillon

structure
espaces publics

16

L a u s a n n e

direction des travaux
rue du Port-Franc 18
case postale 5354
1002 Lausanne
tél. 021 315 56 22
fax 021 315 50 05

www.lausanne.ch/travaux

direction des finances et du patrimoine vert
place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 72 01
fax 021 315 40 06

www.lausanne.ch/fipav

direction des services industriels
place Chauderon 23
case postale 7416
1002 Lausanne
tél. 0842 841 841
fax 0842 841 840

www.lausanne.ch/si



Concept

Le quartier du Rôtillon se situe en bordure de rivière, même si celle-ci est maintenant souterraine. C'est pour ne pas oublier l'histoire naturelle du quartier que le thème de l'eau a inspiré les concepteurs de l'aménagement de l'espace public. Les éléments majeurs de cet aménagement évoquent de manière poétique le parcours du Flon. La résurgence symbolique de l'eau se matérialise de plusieurs manières.

Des pavés tapissent les rues du quartier. Leur appareillage classique en arcs suit et respecte les pentes comme l'écoulement de l'eau le fait sous l'action de la gravité. Cet appareillage confère à l'ensemble une stabilité structurelle architectonique.

En imaginant les rues comme autant de bras de rivière, il s'est trouvé un lieu moins chahuté sur lequel une terrasse a été créée sous forme d'un petit plateau horizontal soutenu par des gradins en forme de vagues: la *terrasse alluviale*. Cette terrasse prend place sur la partie du PPA que la Ville a renoncé à valoriser. Cela a permis de prolonger la terrasse commerciale du café-restaurant du bâtiment Cheneau-de-Bourg 2-4 pour la faire mieux participer à l'activité de l'espace public.

Dans une optique de retour de la nature en ville, quatre arbres ont été plantés en complément des trois existants. Autour de trois des nouveaux arbres et du triplet existant, ont été dessinés des cercles concentriques alternativement en pavés et en herbe: les *ronds d'eau*. Comme autant de graines jetées à l'eau, les arbres surgissent du sol en y puisant leurs ressources.

Les concepteurs se sont également intéressés au rythme de la déambulation piétonne. Le projet, en profitant des dilatations spatiales du quartier, apporte des éléments (arbres, bancs, fontaines, terrasse, etc.) qui permettent une diversité d'usages. Les piétons peuvent passer du marcheur trépidant au flâneur serein en profitant tantôt de l'ombre, de la fraîcheur et du calme, tantôt de la lumière, de la chaleur et de la convivialité.

L'aménagement a été pensé pour l'ensemble de la population, néanmoins une attention particulière a été portée aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une passerelle et un ascenseur relient la rue du Rôtillon à la rue Centrale. Les escaliers ont été pourvus de bandes de contraste en nez de marches (norme SIA 500/2009) et de mains courantes lumineuses. Les bancs ont été rendus plus confortables.

Les notions de durabilité, de pérennité et de cohérence ont guidé le choix des matériaux. L'herbe pour le sol, du granit pour les marches d'escalier, du béton, du bois et de l'acier galvanisé pour les bancs, de l'acier galvanisé également pour les fontaines et de l'inox pour les mains courantes, complètent le pavage omniprésent.



2003



Historique

Mentionné pour la première fois en 1232, le quartier du Rôtillon est établi sur le versant nord de la colline du Bourg, le long du Flon et fait partie du quartier dit du Pré. La présence de l'eau a permis l'établissement de moulins, d'étuves (bains publics), d'abattoirs, de boucheries et de tanneries.

L'organisation spatiale du quartier se caractérise par quatre rues au flanc nord de la colline. La rue du Pré suivait la rive nord de la rivière, la ruelle du Flon indique aujourd'hui le tracé de la rivière qui coulait en plein air jusqu'en 1836.

Insalubre, le quartier est progressivement assaini par des démolitions qui débutent en 1921 par l'îlot du Pré; la place ainsi créée deviendra un parking en 1955. Les « taudis » de la Cheneau-de-Bourg sont démolis vers 1935 pour laisser place à des logements sociaux et le front nord de la rue du Pré subit un sort similaire pour donner naissance à la rue Centrale.

Dès le milieu des années 1950, la Commune de Lausanne élabore des plans pour le quartier sans qu'ils aboutissent. Une réflexion urbanistique fondée sur la morphologie du quartier est entreprise dès 1989 et se concrétise par un plan partiel d'affectation (PPA) en 1994.

A l'inauguration de l'aménagement de l'espace public en juin 2014, deux nouvelles rues ont été nommées en référence à des métiers d'antan du quartier: la ruelle des Tanneurs et les escaliers des Savetiers.

Contexte

Le PPA 673, approuvé par le Conseil communal en 1994, définit pour Le Rôtillon des constructibilités en harmonie avec les structures du passé; respecte le réseau de ruelles et l'ancien parcellaire; ajoute une zone constructible à la place du parking; permet de sauvegarder les réseaux piétons qui lient le quartier à son voisinage et autorise la création d'un parking souterrain. Une partie du PPA a d'ailleurs perdu sa vocation foncière au profit de l'espace public.

En 2001, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 11'755'000.- pour financer le réaménagement de la rue Centrale, des rues du Rôtillon et d'autres rues et places, la création d'un passage à travers le bâtiment Cheneau-de-Bourg 4 et le renouvellement de canalisations et de conduites d'alimentation. Bien que combattu par référendum en 2002, le crédit est finalement octroyé.

Le préavis avait déjà défini l'aménagement de ce quartier statué en zone piétonne. Les rues devaient être pavées à l'image de la rue de Bourg; des arbres plantés et des bancs publics installés.

Les rues du Rôtillon ont été réaménagées en coordination avec la construction des nouveaux bâtiments du quartier, dont les deux derniers, conçus séparément par les bureaux d'architecture Atelier Niv-O et AC Atelier Commun SA, ont été inaugurés fin 2013, complétant ainsi le tissu défini par le PPA.

Mettre l'espace public en relation avec le bâti était un enjeu majeur. Pour y répondre, trois objectifs ont été visés: homogénéité de traitement; valeurs d'usage diversifiées; langage contemporain et références historiques.



Végétation

Le quartier comportait déjà un triplet de chênes rouges d'Amérique (*Quercus rubra* L.) proches de la rue Centrale. Pour compléter l'aménagement dans la partie basse du quartier, trois autres chênes ont été plantés le long de la rue du Flon, dont l'un sur la *terrasse alluviale*. Aux pieds de ces arbres, les *ronds d'eau* offrent un entourage perméable.

La particularité du chêne rouge d'Amérique est son développement rapide et sa capacité à résister aux contraintes urbaines (sécheresse, réverbération, maladies). Sa couronne est généreuse et aérée et a une grande valeur décorative par la forme et la couleur de son feuillage. Les feuilles changent de couleur tout au long de l'année, passant du jaune vif au vert en été et au rouge voire brun à l'automne. Les feuilles restent sur l'arbre une bonne partie de l'hiver.

Cet agencement irrégulier d'arbres offre une ambiance paysagère plus propice à un quartier piétonnier. Il se différencie de l'alignement de sophoras du Japon (*Sophora japonica*) plantés sur le trottoir nord de la rue Centrale.

Dans la partie haute, le long de la rue du Rôtillon, sur l'espace vert conservé, un tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) a été planté. Il est accompagné d'une haie de charmes (*Carpinus betulus*).

Pour permettre un bon développement des nouveaux arbres, ils ont été placés dans des fosses d'environ 25m³. Chaque fosse est remplie d'un mélange de 2/3 de pierre et d'1/3 de terre. Ce mélange a permis d'étendre les fosses sous les zones carrossables.

Emergences

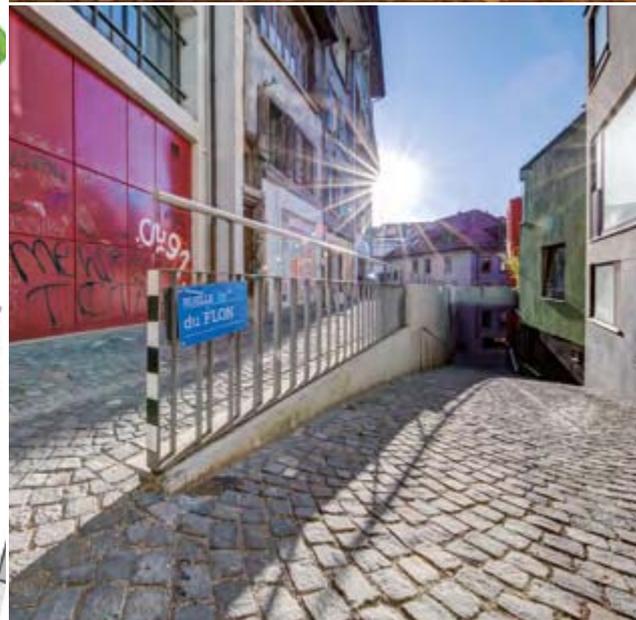
Les bancs du Rôtillon sont une déclinaison arrondie des bancs conçus par les services de la Ville pour la place Pépinet à quelques centaines de mètres du Rôtillon. Les premiers bancs arrondis avaient été installés en même temps que le triplet d'arbres en 2006. Leur géométrie et leur présence participant déjà à l'identité du quartier, ils ont été conservés.

Ces bancs étaient dépourvus de dossier et d'accoudoir, une solution a été trouvée pour les rendre plus confortables. Pour respecter leur géométrie, un simple arceau semi-circulaire a été ajouté à certains bancs afin d'offrir une aide à l'assise.

Deux fontaines ont été disposées chacune près de bancs à l'est et à l'ouest de la rue du Flon. Le modèle choisi est celui conçu et fabriqué par les services de la Ville. Il a l'avantage d'être simple, robuste et discret.

Le long des escaliers, de la ruelle du Flon et du parapet de la rue du Rôtillon, des mains courantes en inox brossé ont été installées. Pour les escaliers et la ruelle du Flon, les mains courantes sont lumineuses, grâce à des bandes de diodes électroluminescentes (LED). La main courante du parapet se prolonge vers l'est au-dessus d'une barrière faite d'un barreaudage de fers plats en acier inoxydable.

D'autres mobiliers, communs à Lausanne, ont également été installés: poubelle Requin; potelets inox; totems de signalisation d'entrée et sortie de zone piétonne.



Eclairage

Trois types d'éclairage répondent à des nécessités normatives et à une mise en valeur de l'espace public. Le projet d'éclairage du quartier est conforme au plan Lumière de la Ville de Lausanne.

Sur la rue Centrale, des luminaires suspendus contenant des lampes au sodium de 150 W éclairent la rue. Ces luminaires, installés dès 2005, émettent une lumière relativement chaude (2800 K) et d'un bon rendement (100 lumen/W).

Les rues du quartier sont éclairées par des consoles murales et un lampadaire. Les luminaires, équipés de lampes à halogénure métallique blanc chaud, sont placés à faible hauteur et économes (35 W). Leur luminosité (3000 K) est proche de la lumière du jour. Un éclairage modelé permet de bien éclairer les rues et de conserver des zones plus ombrées qui mettent en valeur la volumétrie du quartier. Le design des luminaires a été choisi pour être discret de jour.

L'éclairage le plus original installé dans le quartier sont les mains courantes lumineuses. Composé de barreaux linéaires de LED intégrés dans la lisse des mains courantes, cet éclairage est dirigé vers les marches d'escalier avec un angle de 8°. C'est un éclairage également économe: 15 W/m. De couleur blanc neutre (4000 K), le faisceau lumineux se reflète sur le sol et éclaire l'ensemble de l'espace sans éblouir les piétons.

L'installation de mains courantes lumineuses a permis de mutualiser deux fonctions: aide à la marche et éclairage. La conséquence de ce choix est l'absence de luminaires zénithaux ou en façade qui sont inutiles de jour.

Flâneur d'Or

Le « Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons » est un concours organisé par Mobilité piétonne Suisse qui récompense des aménagements piétonniers. Organisé tous les 3 ans, il bénéficie notamment du soutien de l'Office fédéral des routes (OFROU). Les organisateurs du concours étudient les projets qui lui sont soumis sous l'angle de la sûreté, de l'absence de détour et d'obstacle des trajets et de leur attractivité.

L'aménagement de l'espace public du Rôtillon a reçu une mention lors du 8^e concours Flâneur d'Or 2014 dans la catégorie « concepts ou planifications de mobilité; schémas directeurs ». Le jury a relevé que le quartier du Rôtillon, longtemps laissé à l'abandon, a été repensé à l'échelle du marcheur.



Fussverkehr Schweiz
Mobilité piétonne Suisse
Mobilità pedonale Svizzera



Données chiffrées

Dates

PPA	1994
Préavis	2001
Conception	2010-2014
Chantier	2013-2014
Inauguration	20 juin 2014

Coûts

Pavage	CHF 920'000.-
Mains courantes lumineuses et consoles murales	CHF 65'000.-
Divers	CHF 25'000.-

Surfaces

Surface pavée	3'200 m ²
---------------	----------------------

Conception graphique
www.antidote-design.ch

Rédaction
Service d'architecture

Photographies
Elisabeth Fransdonk
www.emo-photo.ch
Marc-Olivier Paux
Thomas Jantscher
www.jantscher.ch

Dessin
Ville de Lausanne

Impression
Juin 2016

Maître de l'Ouvrage

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service des routes et de la mobilité
Service d'assainissement
eauservice
Direction des services industriels
Direction des finances
et du patrimoine vert
Service des parcs et domaines

Conception
Structure espaces publics
Ville de Lausanne

Réalisation

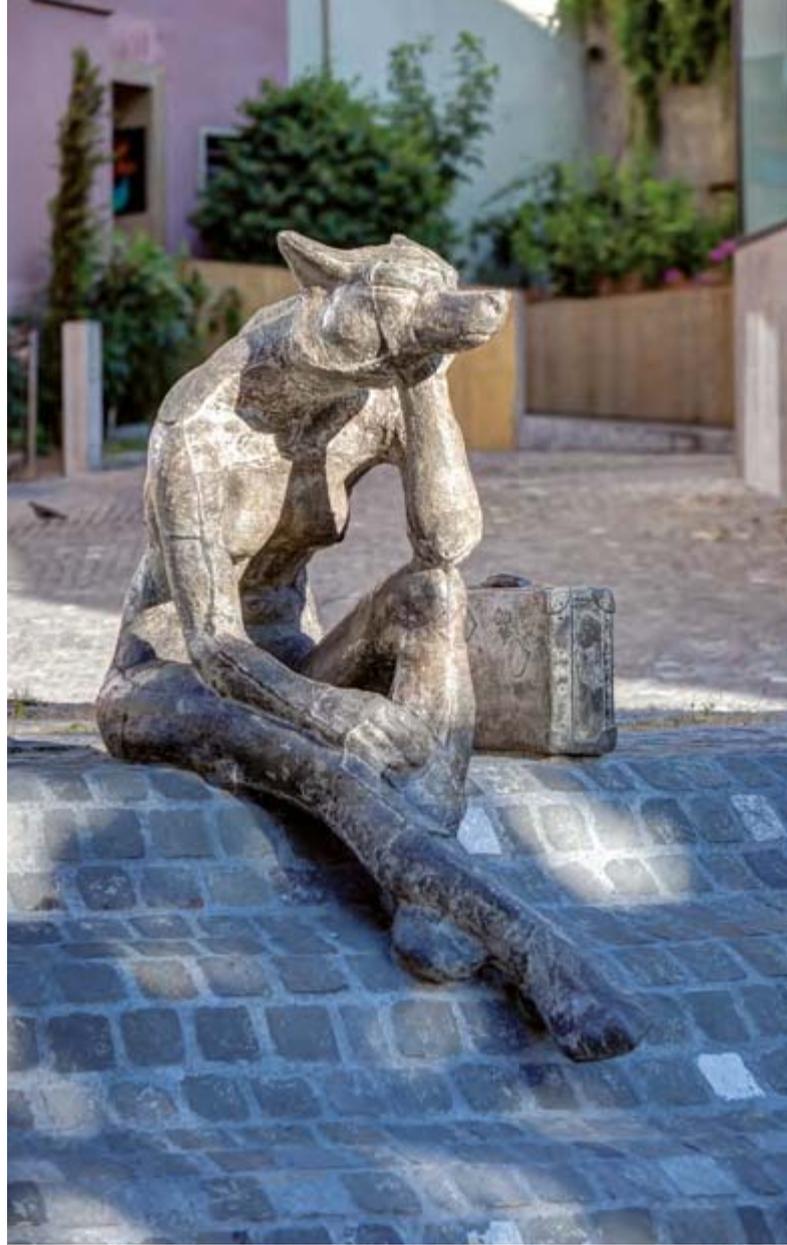
Pavage:
Ville de Lausanne
Lepaveur.ch - Daniel Jordan
L'artisan paveur - Roland Verboux
Serrurerie:
Jean-Jacques Pahud SA
Ramelet SA
Profilmetal SA
Éclairage:
Lumatec SA
Génie civil:
FFA SA
consortium Walo-Dénériaz SA

Consultation

Déléguées piéton et vélo,
Ville de Lausanne
Ingénieurs civils:
Küng et Associés SA
Karakas et Français SA

Artistes

Claude Augsburgger
Nicolas Pahlisch
Nikola Zaric



Œuvres d'art

Trois artistes ont participé à la qualité perceptive de l'espace public et à sa dimension poétique. Ces trois artistes ont reçu commande de la Ville de Lausanne et du promoteur immobilier des derniers bâtiments construits dans le quartier. Deux interventions artistiques ont été réalisées sur des façades de bâtiments et deux autres dans l'espace public.

Zaric

Deux sculptures de l'artiste Zaric (1961) ont été installées dans l'espace public du quartier du Rôtillon. L'une sur la *terrasse alluviale* (la Femrenarde), sur le domaine public. L'autre à côté de la passerelle surplombant la rue du Flon (l'Homcheval), sur le domaine privé.

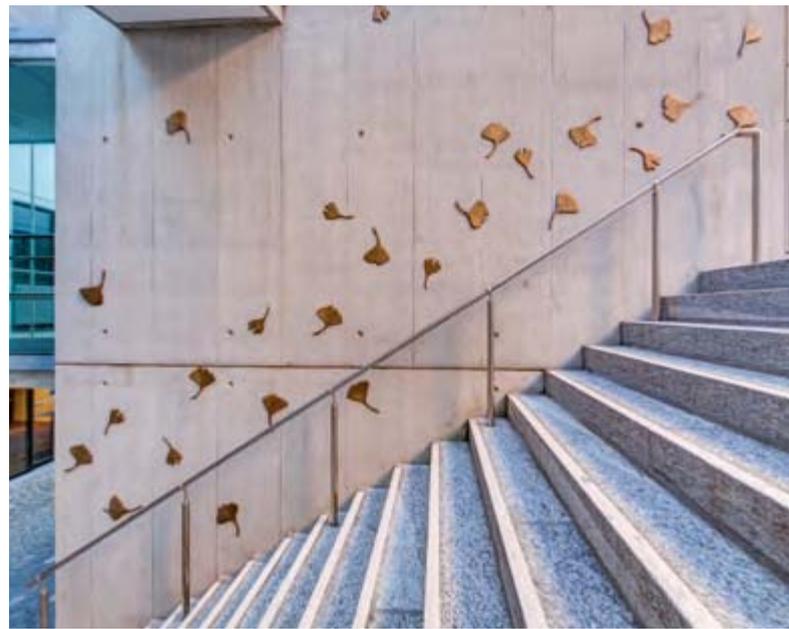
Les sculptures de Zaric sont zoo-anthropomorphes; elles sont le croisement d'une forme générale humaine et de caractéristiques animales. Conçues spécifiquement pour le lieu de leur installation elles dialoguent avec leur environnement. Ainsi la Femrenarde est assise accompagnée de sa valise en bordure de la *terrasse alluviale* et regarde le lointain de la rue Centrale en rêvant. L'Homcheval debout, accoudé à un garde-corps, regarde les piétons en contrebas comme un voyageur accoudé au bastingage d'un navire à le regard perdu dans les remous de la rivière.

Ces sculptures, proches de nous parce que nous ressemblant, permettent également de questionner l'espace public en créant des attracteurs visuels qui eux-mêmes semblent attirés par d'autres éléments de l'environnement. Elles sont aussi une invitation à un usage lent de l'espace public : s'arrêter et contempler, comme un appel aux voyages réel et imaginaire. Enfin, par leurs formes rondes et leur aspect mi-humain, mi-animal, elles apportent un esprit poétique et ludique dans l'espace public.



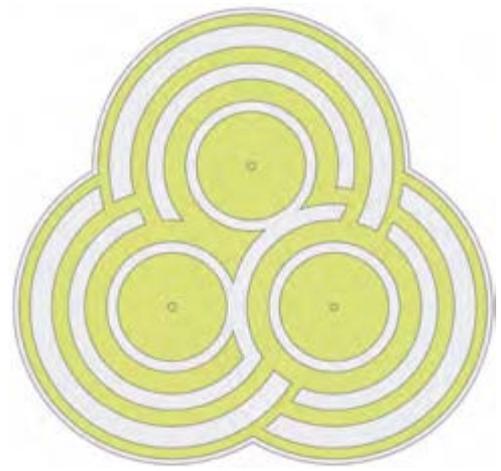
Claude Augsburger

L'artiste Claude Augsburger (1957) est intervenu comme coloriste dans le choix de couleur de façades de bâtiment et particulièrement du bâtiment entre la rue et la ruelle du Flon. L'artiste a joué avec l'aspect déstructuré du bâti dû au PPA. L'assemblage harmonieux de couleurs vives et de blanc transformant, de jour, la perception de l'espace public par deux phénomènes. Premièrement, comme ces couleurs modifient la lecture de la volumétrie des immeubles (les pleins), la lecture de l'espace public (le vide), est également modifiée. Deuxièmement, les grandes surfaces colorées agissent, par la réflexion de la lumière naturelle et particulièrement la lumière solaire nue, comme de grandes lanternes, ce qui crée dans l'espace public autant d'atmosphères colorées différentes.



Nicolas Pahlisch

Le peintre et sculpteur Nicolas Pahlisch (1959) est intervenu sur les murs des immeubles qui flanquent les escaliers de la ruelle des Tanneurs et sur des parois métalliques de la cage d'escalier de cet îlot de quatre immeubles. L'artiste a scellé dans les murs des reproductions plus grandes que nature de feuilles de ginkgo (*Ginkgo biloba* L.) en bronze. Ces feuilles accrochées aux murs, comme emportées par le vent, créent dans l'espace public un endroit singulier et permettent d'identifier ces escaliers parmi les autres du quartier. D'autres motifs de feuilles de ginkgo se retrouvent en silhouettes dans les plaques perforées des parois métalliques.

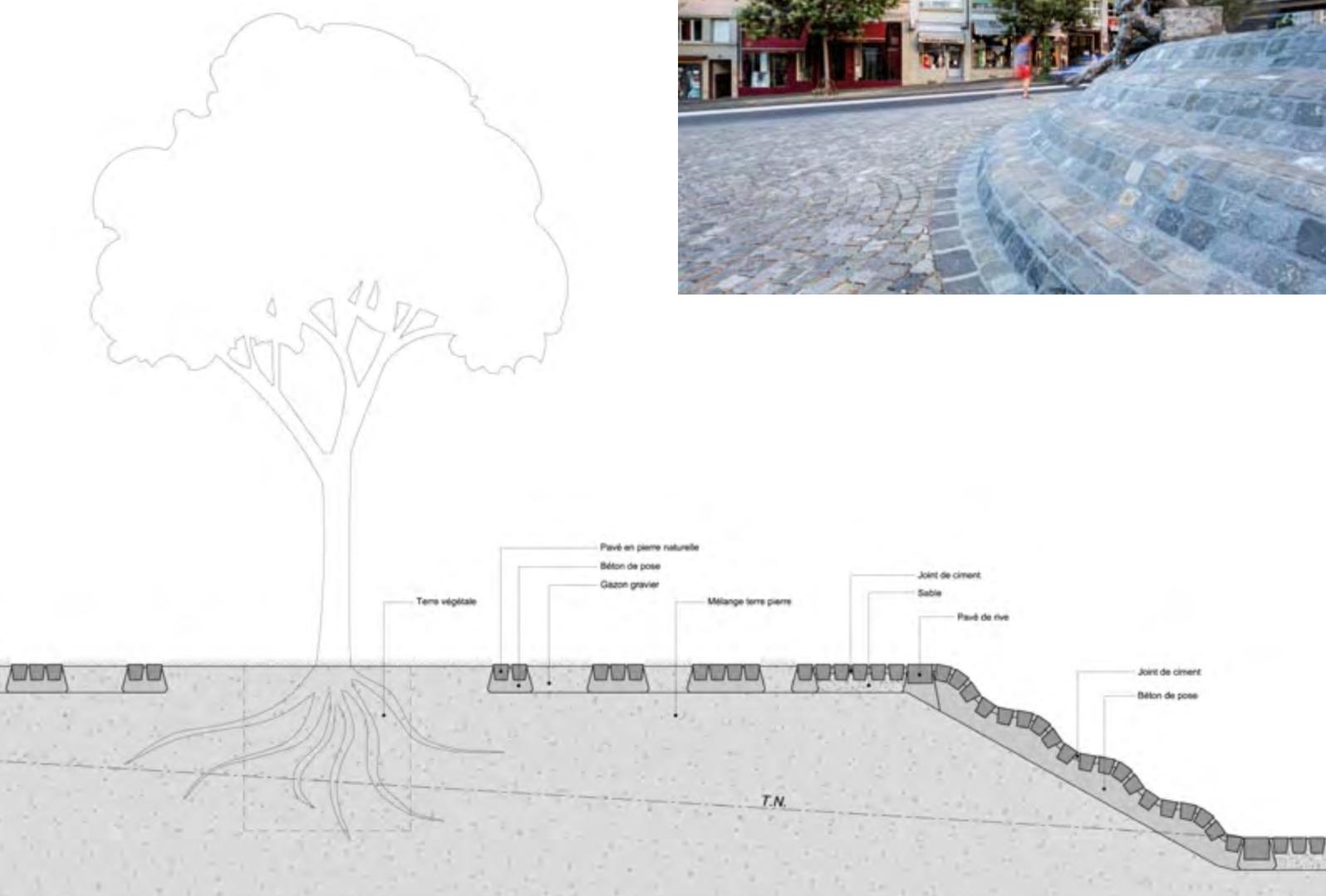


Pavage

Le préavis de 2001 avait déjà défini le revêtement de sol à utiliser: les pavés. Le défi pour les concepteurs a été de moderniser le design du pavage tout en conservant l'utilisation classique en arcs sur lit de sable. En effet, dans le quartier de la Cité et dans le quartier de Bourg, l'utilisation du pavage en arc perpétue le caractère historique de ces quartiers qui, après une parenthèse routière, ont retrouvé un usage principalement piétonnier. Le quartier du Rôtillon forme la continuité du quartier de Bourg jusqu'à la rue Centrale. L'audace des concepteurs associée au savoir-faire des paveurs de la Ville de Lausanne ont permis de proposer deux appareillages de pavés originaux.

Ronds d'eau

La difficulté pour fabriquer les *ronds d'eau*, alternance de cercles de pavés et de cercles d'herbe concentriques, était la solidité structurelle de chacun des cercles. Les cercles de pavés ont été formés de pavés jointoyés au ciment sur fondation trapézoïdale en ciment. Les cercles vides entre les cercles de pavés ont été remplis du mélange terre-pierre déjà utilisé pour les fosses d'arbres puisensemencés d'herbe. Les cercles de pavés s'élargissent du centre vers la périphérie (2, 3 et 4 rangs) et les cercles d'herbe font l'inverse. Pour l'entourage du triplet d'arbres, un dessin spécifique a été élaboré pour gérer les interférences de trois *ronds d'eau*.



Terrasse alluviale

A l'est du quartier, la pente de la rue Centrale est légèrement tournante vers la rue du Rôtillon et est de 7,5% environ. Les concepteurs ont proposé de surélever une langue de terrain pour former une terrasse arrondie en prolongation des façades nord et ouest du bâtiment Cheneau-de-Bourg 2-4. Pour soutenir cette terrasse, le talus a été façonné en vagues pavées à l'intérieur d'une forme définie par deux lignes de pavés cimentés, l'une en bas et l'autre en haut du talus. Un gabarit spécifique en bois a dû être fabriqué pour assurer la bonne pose géométrique des pavés. Les vagues forment des gradins et offrent un usage différencié de l'espace public. Elles sont construites par des rangs de pavés parallèles posés et ajustés sur lit de béton puis jointoyés au mortier. Pour consolider la partie haute de la terrasse, une partie des pavés de celle-ci a également été jointoyée au mortier. En bout de terrasse, un arbre a été planté et des *ronds d'eau* créés pour lui offrir un entourage perméable.